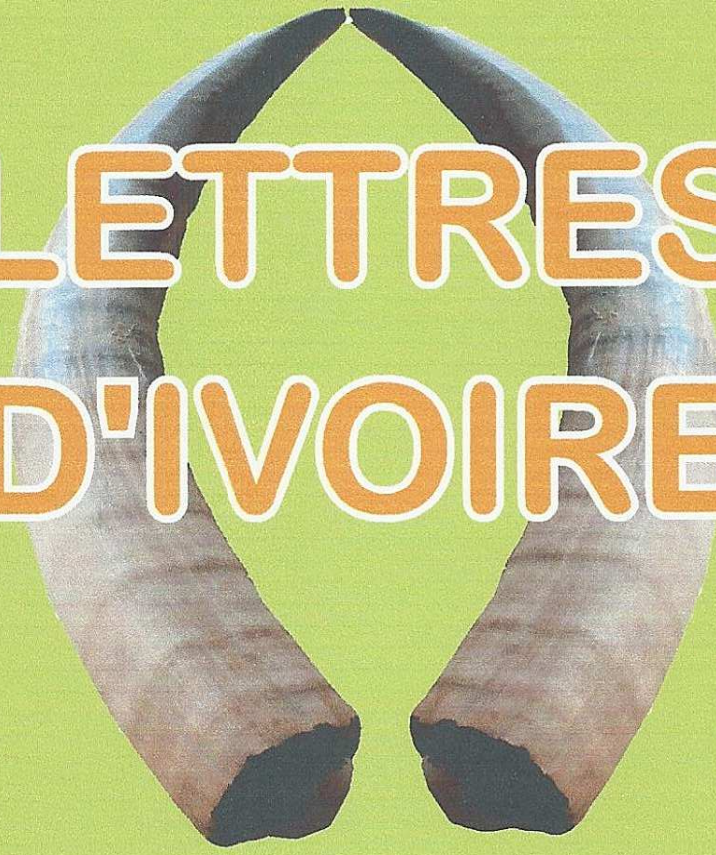


**REVUE SCIENTIFIQUE DE LITTERATURES,
LANGUES ET SCIENCES HUMAINES**



**Université
Alassane Ouattara
de Bouaké**



LETTRES D'IVOIRE

N° 016 - 2^{ème} semestre 2013

ISSN 1991 - 8666

LETTRES D'IVOIRE

Revue semestrielle

ISSN : 1991-8666

Lettres d'Ivoire n° 016, deuxième semestre 2013

LETTRES D'IVOIRE

Revue Scientifique de Littératures,
Langues et Sciences Humaines

N° 016

deuxième semestre 2013

ADMINISTRATION

Directeur de Publication

Prof. Célestin Djah DADIE, Université Alassane Ouattara

Rédacteur en chef

Prof. G. A. David Musa SORO, Université Alassane Ouattara

Rédacteur en chef adjoint

Dr Amara COULIBALY, Université Alassane Ouattara

Secrétaire de la revue

Prof. Edmond Yao KOUASSI, Université Alassane Ouattara

Responsable financier et marketing

Prof. Marie Laurence Léa N'GORAN POAME, Université Alassane Ouattara

Responsable financier et marketing

Prof. Logbo BLEDE, Université Félix Houphouët Boigny

Chargé de la Production

Dr Joachin Diamoi AGBROFFI, Université Alassane Ouattara

Délégué Afrique

Dr Jacques NANEMA, Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Délégué États-Unis

Dr Paul-Aaron NGOMO, Université de New York

Délégué Europe de l'Est

Prof. Anna KRASTEVA, Nouvelle Université bulgare

Délégué Europe France

Prof. Franklin NIAMSY

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Abou NAPON, Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Prof. Anna KRASTEVA, Nouvelle Université Bulgare, Bulgarie

Prof. Antony TODOROV, Nouvelle Université Bulgare, Bulgarie

Prof. Auguste MOUSSIROU-MOUYAMA, Université Omar Bongo, Gabon

Prof. Boiquaih Abou KARAMOKO, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Daniel PAYOT, Ex Président de l'Université de Strasbourg, France

Prof. François Kossonou KOUABENAN, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. François N'guessan KOUAKOU, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Georges SAWADOGO, Université de Koudougou, Burkina Faso

Prof. Germain Kouamé KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Ignace Guy-Mollet Ayenon YAPI, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Ignace Zassely BIAKA, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Jacques DEGUY, Université Charles De Gaulle de Lille 3, France

Prof. Jean-François KERVEGAN, Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, France

Prof. Jean-Pierre LEVET, Université de Limoges, France

Prof. Landry Aka KOMENAN, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Lazare Marcellin POAME, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Louis OBOU, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Prof. Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

Prof. Messan Komlan NUBUKPO, Université de Lomé, Togo

Prof. Omer MASSOUMOU, Université Marien Ngouabi de Brazzaville, Congo

Prof. Paulin Koléa ZIGUI, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Ramsès Thiémélé BOA, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Robert PICKERING, Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand 2, France

Prof. Urbain AMOA, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire

Prof. Valy SIDIBE, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Yacouba KONATE, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Zadi GREKOU, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

SOMMAIRE

LITTÉRATURES

Lettres Modernes

YAMÉOGO Kandinga Landry Guy Gabriel, <i>Quelques enjeux la poésie de la négritude</i>	09
GNATO Sia Modeste, <i>La conjonction de coordination « donc » dans Les Soleils des indépendances d'Ahmadou Kourouma : approches morphosyntaxique, sémantique et discursive</i>	23
ROUDÉ Taïgba Guillaume, <i>La structuralité de l'instance paratextuelle réaliste : pour quelle continuité dans l'architecturation du roman négro-africain ?</i>	35
BOULAMA Kaoum, <i>Roman africain et bonne gouvernance démocratique</i>	51
ABOUA Kouassi Florence, <i>Orientations actuelles du roman ivoirien et ses enjeux démocratiques</i>	69
MALO Oumar, <i>La qualification du p'uē</i>	79
KEI Joachim, <i>Le discours monologique à travers sa typologie et ses manifestations dans les genres littéraires</i>	89
N'GATTA Severin, <i>Paule constant et le roman du néocolonialisme : l'art de représenter l'Afrique pour mieux présenter la France et l'occident</i>	97

Anglais

DJIMAN Kasimi, <i>The Versification of Politics in Africa's New Brood</i>	109
LARE Damlègue, <i>A new image of the african woman in african literature: a reading of binwell sinyangwe's A Cowrie of hope</i>	117

Espagnol

DJORO Amon Cathérine, <i>Del heroe al personaje colectivo: el caso de los personajes de La Colmena de Camilo Jose Cela</i>	133
YAO Kouamé Francis, <i>El sistema matrimonial español y los conflictos iglesia-estado en la España democrática : las leyes de divorcio y de matrimonio homosexual</i>	141

SCIENCES DE LA COMMUNICATION ET DU LANGAGE

GANGUE Martin Minlipe, <i>Quelle norme linguistique pour les langues africaines ? Une étude de la langue moba</i>	157
ABOA Abia Alain Laurent, <i>Dynamique linguistique en Côte d'Ivoire</i>	167
ANO BOA Bernard, <i>Le texte, un support indispensable pour l'apprentissage linguistique ?</i>	173
GBAGUIDI K. Julien & SESSINO S.P. Hémerson, <i>Racines neurolinguistiques de la corruption en milieu maxi et perspectives de création de contes pour l'éducation des enfants</i>	183

SCIENCES HUMAINES

Philosophie

NDINGA NZIENGUI Alphonse, <i>La femme dans la sculpture traditionnelle négro-africaine</i>	201
DOSSO Faloukou, <i>La théorie habermassienne de la reconstruction post-conflit en Afrique subsaharienne</i>	213

Sociologie-Anthropologie

AGBROFFI Diamoi Joachim, <i>Reines Mères akan de Côte d'Ivoire et du Ghana, effectivement régnautes et mieux gouvernantes</i>	231
NAMOI AHIZA Célestine, <i>Femme et mariage traditionnel chez les guéré de Bangolo</i>	245
ABE Ndoumy Noël et ANOUA Adou Serge Judicaël, <i>La maternité précoce dans la problématique des comportements Procréateurs a risque en milieu rural Akye de Kodioussou (Côte d'Ivoire)</i>	257

Histoire

BAMBA Mamadou, <i>L'étude des écoles coraniques de Bouaké : l'exemple de Dar El Hadisse 1961-2002</i>	269
OUATTARA Brahim, <i>Échanges interethniques et jeux d'influence : malinké et sénoufo de la savane des pays de la Côte d'Ivoire au XIX^e siècle</i>	281
M'BRAH Kouakou Désiré, <i>La SODESUCRE, une institution économique au service de la région de Ferkessédougou : 1971-1997</i>	293
KRA Kouamé Antoine, <i>Contributions des coopératives du vivrier à l'amélioration des conditions de vie de la femme en côte d'ivoire (1990-2010)</i>	307

**LA SODESUCRE, UNE INSTITUTION ÉCONOMIQUE
AU SERVICE DE LA RÉGION DE FERKESSEDOUNGOU : 1971-1997**

M'BRAH Kouakou Désiré*
E-mail : dsirmbrah@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Créée en octobre 1971, la Société d'Etat pour le Développement des Plantations de Canne à Sucre (SODESUCRE) concrétisait la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de répondre à deux objectifs principaux, d'une part, mettre en œuvre un plan de développement de la canne à sucre pour satisfaire la consommation nationale puis alimenter un courant d'exportation, et d'autre part, constituer des pôles de développement autour des complexes agro-industriels. Ainsi, en quête d'un nouvel avenir, la région septentrionale de la Côte d'Ivoire devait être le grand bénéficiaire des retombées économiques et sociales de l'ambitieux programme sucrier avec ses six complexes. Le programme d'industrialisation du Nord fondé sur le sucre, débute en décembre 1974 par le premier complexe sucrier appelé Ferké I, situé à quinze kilomètres de Ferkessedougou. L'analyse de l'histoire de la SODESUCRE en Côte d'Ivoire, que nous centrons exclusivement autour du pays niarafolo, se propose de montrer quelles ont été les retombées de cette vaste politique d'industrialisation pour les Niarafolo ?

MOTS CLÉS

SODESUCRE, Ferké I, industrialisation, agro-industrie, Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

Founded in October 1971, the State Company for the Development of Sugarcane Plantations (SODESUCRE) materialize the will of the State of Côte d'Ivoire to meet two main objectives: firstly, to implement a development plan of sugarcane to meet domestic consumption and export supply current, and secondly, establish development centers around agro-industrial complexes. Thus, in search of a new future, the northern region of Côte d'Ivoire should be the main beneficiary of the economic and social benefits of the ambitious program with six sugar complexes. The industrialization program based on the North sugar, started in December 1974 by the first complex sugar called Ferké I located fifteen kilometers from Ferkessedougou. The analysis of the history of SODESUCRE in Côte d'Ivoire, as we focus exclusively niarafolo around the country, is to show what were the consequences of this vast industrialization policy for Niarafolo?

KEY WORDS

SODESUCRE, Ferké I, industrialization, agro-industry, Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

Originaire de l'Inde, la canne à sucre fut introduite en Afrique au XVI^e siècle. Les premières parcelles expérimentales ont été plantées en 1964 à Oumé, Zuénoula, Bouaflé, Niakaramandougou et Ferkessedougou. Les essais se sont avérés assez prometteurs pour la région de Ferkessedougou, d'où la création du complexe sucrier de Ferké I en 1974. C'est la SODESUCRE qui a été chargée de la mise en œuvre du programme sucrier. A travers la SODESUCRE, l'Etat ivoirien¹ souhaite améliorer les revenus

* Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire.

¹ Il s'agit des idées essentielles véhiculées par le Président Félix Houphouët Boigny tout au long de ses tournées dans le nord de la Côte d'Ivoire. Partout, le Président promet des puits, des ponts, des barrages, des lycées, des maternités, des sous-préfectures. Ces tournées sont la suite logique des "Journées du Dialogue" organisées en Janvier 1974 et réunissant plus de 2000 cadres ivoiriens.

des habitants, créer des emplois notamment pour les jeunes et contribuer ainsi à la stabilisation, à la diversification et à la modernisation des exploitations des zones de savane.

Ferké I suscite beaucoup d'espoirs en général pour les populations du nord de la Côte d'Ivoire et particulièrement pour les Niarafolo. Ces derniers étaient convaincus que cette usine leur apporterait des emplois, de l'argent et surtout le développement économique et social de leur région. Mais, vingt trois ans après que l'usine Ferké 1 ait fabriqué son premier sucre, quel fut le bilan du programme sucrier pour la région de Ferkessédougou ? En effet, la production du sucre par la société d'Etat ivoirienne, Sodesucre démarre en 1974 pour s'achever en 1997 par sa privatisation¹.

Nos sources pèchent par leur imprécision et leur caractère disparate en raison de l'impossibilité de consulter les archives de la Sodesucre. En revanche, l'étude a été rendue possible grâce aux enquêtes réalisées de 2012 à 2013 dans la ville de Ferkessédougou, à Ferké I et dans les villages de Fonnikaha, Dongaha, Solikaha, Wolguékaha, Pissankaha, Kitiengkaha et Fodonkaha. Des informations ont été fournies par la bibliothèque du Ministère du Plan, les archives de la Chambre d'Agriculture, et enfin des écrits de l'économiste Catherine Aubertin et la thèse du sociologue Youzan Baha Bi. Il convient de souligner que l'abondante documentation de la Chambre d'Agriculture a constitué une grande richesse pour cette étude sur la Sodesucre.

Le présent article se propose, d'une part, de présenter les fondements de la création de la Sodesucre et de Ferké I et d'autre part, montrer la matérialisation de la Sodesucre et l'implantation du complexe sucrier de Ferké I. Enfin, il sera question d'examiner les effets induits d'ordre économique et social pour le peuple niarafolo².

I- LES FONDEMENTS DE LA CRÉATION DE LA SODESUCRE ET DE FÉRKÉ I A PARTIR DE 1971

Les conditions internationales sont propices à la création de plantations de canne à sucre et d'usines en Côte d'Ivoire. Les études réalisées à cet effet, indiquent le nord du pays comme le territoire le plus propice pour la canne à sucre. Le président Houphouët Boigny y voit une opportunité pour développer cette région longtemps négligée. Ferkessédougou est choisi pour le démarrage du projet.

I-1: LA SODESUCRE, UNE INITIATIVE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL PROPICE

En 1974, le développement de l'intérieur de la Côte d'Ivoire devient la première préoccupation gouvernementale car le contexte international l'exige. En effet, depuis deux ans, la sécheresse sévit au Sahel. A cela, s'ajoute l'instabilité politique en Ethiopie et, plus près de la Côte d'Ivoire, au Niger où les gouvernements sont renversés par des coups d'Etat militaires³. Sur le plan national ivoirien, Les inégalités entre la savane et la forêt deviennent insupportables. Elles peuvent devenir des sources de mécontentement politique et ethnique. Enfin, le nord est dépeuplé de sa jeunesse gagnée par la démangeaison de l'exode rural. Catherine Aubertine l'illustre de façon exemplaire. En 1972, les départements d'Odienné, de Boundiali, de Korhogo et de Ferkessédougou ne regroupent que 10 % de la population ivoirienne⁴. Il est urgent pour l'Etat de Côte d'Ivoire de mettre un frein au dépeuplement massif de sa région septentrionale.

¹ Au complexe sucrier de Ferké I, les activités de production et de commercialisation de sucre ont été reprises en 1997 par la société SUCAF-CI (consortium belge composé de Brasseries et Glacières).

² Le professeur Catherine AUBERTIN a examiné les effets induits d'ordre économique et social liés à l'implantation du complexe sucrier de Borotou dans son article intitulé « *Programme sucrier et développement régional en Côte d'Ivoire* ». Quant à la SIGES, elle eut pour mission d'étudier pour le compte du Ministère du Plan les effets envisagés pour Ferké I. Enfin, Youzan BABA Bi s'est consacré aux retombées de la Sodesucre dans la région de Zuénoula.

³ Catherine Aubertin, 1983, Histoire et création d'une région sous-développée : le Nord ivoirien in *Cahiers de l'ORSTOM*, série Sciences Humaines, vol. XIX, n° 1, p. 15.

⁴ *Idem*, p. 56

Face à une telle situation complexe, l'Etat organise les "Journées du Dialogue" dès Janvier 1974 autour de 2000 cadres. Ces journées insistent sur la nécessité de tenir compte des aspirations de toutes les régions. Pour joindre l'acte à la parole, le président Félix Houphouët-Boigny effectue une visite dans le Nord de la Côte-d'Ivoire dans les départements de Boundiali, Ferkessedougou, Katiola, Dabakala, Korhogo, Odienné, Séguéla et Touba de Mars à Mai 1974¹. Dans toutes ces localités, Félix Houphouët Boigny prend l'engagement de réduire les inégalités persistantes entre le Sud et le Nord, comme l'exigent l'équité et l'esprit de solidarité².

Sur le plan économique, de 19.500 tonnes en 1960, les besoins nationaux sont passés à 32.000 tonnes en 1965 et devraient atteindre 78.000 tonnes et 110.000 tonnes respectivement en 1975 et en 1980³. Dès lors, le développement d'une industrie nationale est envisagé dans le but d'améliorer sensiblement la balance commerciale. L'argent ainsi économisé pourra être investi dans d'autres secteurs de développement. De plus, l'activité sucrière crée de nombreux emplois. Le nombre d'emplois par complexe varie entre 3.000 et 4.000. Donner du travail aux hommes dans leur région d'origine est un important moyen de rétention des jeunes souvent gagnés par l'exode rural.

En effet, période de faibles cours mondiaux, les années soixante ne furent guère propices aux investissements sucriers. L'accroissement de la production fut surtout le fait des producteurs traditionnels (Cuba, Brésil, etc.) Mais à partir de 1971, les prix du sucre commencèrent à augmenter considérablement. Beaucoup de pays sous développés prirent alors conscience de leur dépendance aussi minime soit-elle en matière sucrière et de leurs potentialités tant au niveau interne que second temps au niveau de l'exportation. C'est sur cette dualité que se développa, à partir de 1972, l'agrobusiness sucrier⁴ notamment en Afrique qui jusque-là ne couvrait même pas sa faible consommation. Grâce aux revenus tirés du café et du cacao, les caisses de l'Etat sont pleines. Les cours du café et du cacao s'envolent assurant d'énormes rentrées en devises⁵ à la Côte d'Ivoire qui jouit sur le marché financier mondial d'un excellent crédit. Il ne semble pas y avoir de limite à la capacité d'investissement de la Côte d'Ivoire. La stabilité politique dont jouit la Côte d'Ivoire lui ouvre toutes grandes les portes du marché financier international.

La même année, il y a spéculation sur le marché du sucre. Le cours atteint 300f cfa pour retomber à 50f cfa six mois après. Le pays importe au cours de l'année 52 500 tonnes de sucre pour une valeur de 5,8 milliards de f cfa. La production du sucre apparaît tout naturellement comme le meilleur choix d'investissement. Le président Félix Houphouët Boigny décide alors de la production de 500 000 Tonnes de sucre exportables d'ici 1980/85⁶ par la création de dix complexes agro-industriels dispersés dans le pays. De ce fait, la culture de la canne à sucre est envisagée au nord de la Côte-d'Ivoire pour répondre à des besoins politiques et socio-économiques.

I-2 : FERKESSEDOUGOU, UN SITE IDÉAL POUR LA CULTURE DE LA CANNE A SUCRE CÔTE D'IVOIRE

En 1959, les premières études de recherche de sites propices à la canne à sucre sont réalisées par l'Institut de Recherche Agronomique Tropicale (IRAT). Des essais sont menés un peu partout et

¹ *Fraternité-Matin*, 18, 19 et 28 Mars- 9 et 10 Mai 1974.

² Extrait du discours de Félix Houphouët Boigny à Odienné in *Fraternité-Matin* du 10 Mai 1974.

³ Youzan Baha Bi, Mai 1986, L'impact socio-économique de la Sodesucre sur le département de Zuénoula au centre de la Côte d'Ivoire, Université d'Abidjan, Institut d'Ethno-Sociologie, Thèse pour le Doctorat de 3e cycle, p. 52.

⁴ Philippe Chalmin, 1980, « L'agrobusiness : réponse à une demande alimentaire ? » in *Annales de Géographie*, t. 89, n° 493, p. 366.

⁵ Le programme sucrier est presque totalement financé et subventionné par la Caisse de stabilisation, elle-même alimentée par le monopole de la commercialisation du café et du cacao. C'est le planteur de café, le contribuable et le consommateur ivoirien, en payant le sucre trois fois plus cher que le cours mondial, qui vont financer l'activité sucrière.

⁶ Direction Générale, Eléments de détermination du prix de cession du sucre par la Sodesucre, Août 1975, p. 2.

principalement dans la région d'Agboville et dans celle de Niakaramandougou au nord. Malheureusement, tous ces essais se sont soldés par un échec à cause de la maladie de rabougrissement¹. Vu l'importance du projet, d'autres tentatives sont faites à partir de 1960 à Oumé, Bouaflé, Bouaké et Ferkessédougou avec de nouvelles variétés de canne². A l'issue de ces dernières recherches, les sites de Ferkessédougou et de Bouaflé sont retenus pour l'implantation de la première unité industrielle. Mais, les études techniques et économiques sont unanimes. Le site de Ferkessédougou est de loin le plus avantageux. C'est ainsi que la localité niarafolo est retenue pour abriter l'implantation du premier complexe sucrier en Côte d'Ivoire.

Ces différentes études comprenaient l'examen de plusieurs critères dont la climatologie, le relief, les sols, l'hydrologie, la main-d'œuvre et les infrastructures. En effet, la région de Ferkessédougou offrait une courte saison des pluies pour l'alimentation en eau puis une longue saison sèche permettant la maturation des cannes. En outre, la zone dispose de vastes terrains assez plats favorisant la mécanisation et l'irrigation des plantations à travers la présence du fleuve Bandama. De même, Ferkessédougou est un centre urbain disposant du chemin de fer qui pourrait faciliter le transport du sucre vers le sud du pays. Enfin, la région des Niarafolo a une importante population rurale avec celle de Korhogo, sa voisine à même de servir de main d'œuvre à la Sodesucre. Ainsi, la région possède un capital humain des plus remarquables, notamment le peuple sénoufo courageux, laborieux et amoureux passionné du travail de la terre. Tous ces éléments militent en faveur du choix de Ferkessédougou comme site d'implantation des premières plantations de canne à sucre.

La Sodesucre est alors chargée par l'Etat ivoirien de l'exécution du programme de développement de l'industrie sucrière à Ferkessédougou.

II- CRÉATION DE LA SODESUCRE ET IMPLANTATION DE FEREKÉ I

II-1 : L'AVÈNEMENT DE LA SODESUCRE

La Sodesucre, société d'Etat au capital de 100 millions est créée en application de la Loi n° 70-633 du 5 Novembre 1970 fixant le régime des sociétés à participation financière publique. Son existence est née du Décret institutif n°71-562 du 27 Octobre 1971³ sous tutelle technique du Ministère de l'Agriculture. L'Etat détient l'intégralité du capital de la société qui a cependant l'autonomie financière et administrative. La Sodesucre est gérée comme une entreprise privée⁴ ayant son siège sociale à Abidjan. En revanche, la Puissance Publique conserve le pouvoir de conception, de décision et de contrôle des programmes⁵. Par conséquent, l'Etat contrôle la Sodesucre par le biais de son Conseil d'Administration.

Ce conseil est composé des ministres de l'agriculture, de l'économie, des finances et du plan, du commerce et de la réforme des sociétés d'Etat, et de l'enseignement supérieur. Ces différents membres examinent la gestion du premier responsable de la Sodesucre, le directeur général. Ce dernier est ensuite nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de l'agriculture. Mais dans la réalité, c'est le Président de la République qui le désigne par son pouvoir discrétionnaire. Ainsi, le Directeur Général de la Sodesucre est nommé par Décret n° 71- 562 du 27 Octobre 1971 en son article 9. Néanmoins, c'est véritablement le mardi 31 juillet 1973 que le Conseil d'Administration de la Sodesucre

¹ Youzan Baha Bi, *op.cit.*, pp. 78-79.

² Au sujet de la recherche sucrière en Côte d'Ivoire, Balla Keita précise que c'est l'extérieur qui décide des variétés à planter, des quantités à introduire et de l'époque de leur introduction. Sodesucre, 1976, *Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration*, p. 59.

³ Rapport de présentation du Ministère de l'Economie et des finances, Abidjan, le 6 Avril 1977 par Henri Konan BEDIE.

⁴ Bien avant sa création, le gouvernement avait mis en place en 1970 une société d'économie mixte, la Société Sucrière de Cote d'Ivoire (Sosuci), au capital de 50 millions de f cfa, avec deux groupes français, la Société Industrielle et Agricole du Niari (SIAN) et la Société des Sucreries de Saint Louis. N'ayant pas répondu à l'attente du pays, la SOSUCI fut dissoute et remplacée par la Sodesucre, une société d'Etat.

⁵ Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire, de Janvier 1971 à juin 1971.

désigna le Directeur Général en la personne de Joachim Kigbafori Silué¹. Le nouveau DG est licencié de Droit et diplômé d'études supérieures de science économique et science politique. Il est Niarafolo originaire de Ferkessédougou. Joachim Kigbafori SILUE promet de rentabiliser l'immense capital que le gouvernement a investi dans sa région².

Au plan fonctionnel, la Sodesucre a trois objectifs³ fondamentaux. D'abord, elle se doit de réaliser la mise en fonctionnement du complexe agro-industriel de Ferkessédougou en coordination avec les structures interministérielles. Ensuite, elle doit procéder à "l'ivoirisation" du personnel et enfin, assurer la commercialisation des produits en liaison avec le Ministère du Commerce.

C'est dans ce cadre que la sucrerie de Ferké I est vite réalisée sous la direction de la Sodesucre. Le complexe, en cours de réalisation, est une entité distincte confiée au Directeur Général.

II-2 : LA CRÉATION HEUREUSE DU COMPLEXE DE Ferké I

Le rêve de production de sucre devient une réalité avec la construction du premier complexe sucrier de la Côte d'Ivoire. Il est localisé à une quinzaine de kilomètres de la ville de Ferkessédougou. Les études de prospection avaient déjà choisi des sites car une usine sucrière a nécessairement besoin d'une large superficie. Il y a certes l'unité industrielle mais il y a surtout les immenses plantations de cannes qui doivent s'étaler à perte de vue autour du complexe. Le premier complexe sucrier est baptisé Ferké I⁴ avec une superficie de 6000 ha. La création des grandes plantations ne s'est pas faite que sur des terres vierges, comme le montre la carte suivante.

Titre : L'IMPLANTATION DE LA SODESUCRE DANS LE PAYS NIARAFOL



¹ Sodesucre, 1975, *Eléments de détermination du prix de cession du sucre par la Sodesucre*.

² Procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 Juillet 1973. D'Octobre 1971 à juillet 1973, il a fallu deux ans pour désigner le tout premier DG de la Sodesucre. Il est possible d'entrevoir l'embarras du Président Félix Houphouët Boigny quant à l'ethnie de ce DG. Officieusement, il avait nommé l'un de ses ressortissants en la personne de Lambert Konan. Le mécontentement des cadres du nord (réunis au sein de l'association *Wobin*) le contraint à se raviser au profit de Joachim Kigbafori SILUE. Félix Houphouët Boigny le connaissait bien puisqu'il était le président du comité de développement pour les départements du nord depuis le 16 Février 1975. Réduire les inégalités régionales entre le sud et le nord passait aussi nécessairement par l'équilibre entre leurs cadres. Joachim Kigbafori SILUE restera DG jusqu'en octobre 1979 où il sera remplacé par Kouamé Kra Joseph.

³ Sodesucre, *Rapport d'activité 1975/1976*, 15 p.

⁴ Ferké I est une abréviation du nom de la ville de Ferkessédougou auquel on a ajouté le chiffre I en raison de la prochaine création d'un second complexe appelé Ferké II en juin 1981 dans le but d'étendre les superficies cultivées par Ferké I. Les productions de Ferké I et Ferké II doivent satisfaire la consommation nationale tandis quatre futurs complexes verront leur production entière consacrée à l'exportation.

Source et conception : Dr Désiré M'BRAH Réalisation dessin : Dr Pascal Konan

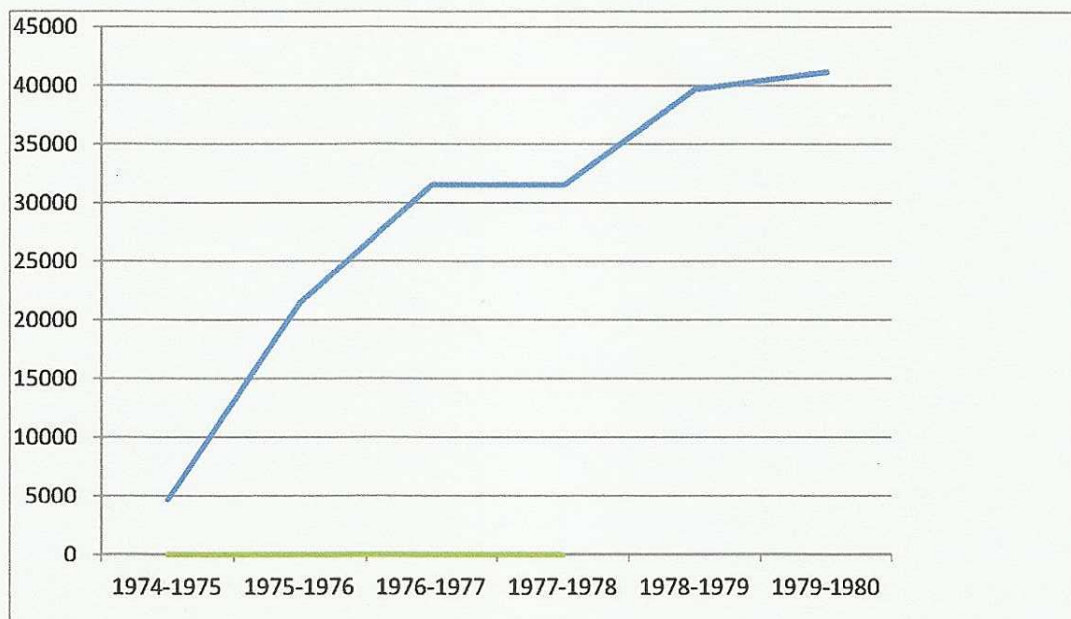
En effet, les études réalisées dès 1965 ont localisé des terres appartenant à des villages. Les localités dont les sites étaient sur la superficie choisie pour l'implantation du complexe sucrier sont Wolguékaha, Gbolokaha, Santchinkaha et Fodonkaha. D'autres villages niarafolo tels Kitiengkaha, Pissankaha, Fonnikaha et Dongaha sont plus ou moins sur le site réservé à la Sodesucre. La création de ce premier complexe sucrier répondait à deux préoccupations : premièrement, créer une industrie qui permette au pays de produire une denrée nécessaire à la consommation intérieure, et deuxièmement, faire de la zone de production de cette denrée un pôle de développement économique. Ainsi, l'usine sucrière de Ferkessédougou se propose avant tout de satisfaire les besoins des nationaux en sucre.

Sur le plan technique, l'Etat est le maître d'œuvre de cet ouvrage gigantesque. La construction du complexe sucrier de Ferké I est confiée à l'entreprise Lang-Afrique. Il s'agit d'une firme internationale chargée d'assurer le montage des projets engineering agricole et industriel. Lang Afrique fournit également des machines indispensables au fonctionnement du complexe sucrier. Quant à l'irrigation des plantations de canne, l'entreprise Morisson réalise deux barrages sur le fleuve Bandama et sur l'un de ses affluents, le Lokpoho. Enfin, le défrichement des parcelles est confié à la Société d'Etat pour le développement de la Motorisation Agricole (Motoragri).

La sucrerie de Ferké I est dotée d'une capacité de production de sucre roux et de sucre blanc. En effet, Ferké I possède une sucrerie, une raffinerie pour la production du sucre blanc et une agglomérerie pour le sucre en morceaux. L'usine est prévue pour une capacité initiale de 3 750 tonnes susceptible d'être portée ultérieurement à 5 000 tonnes de canne par journée de 22 h. Par ailleurs, la capacité de la raffinerie permet de traiter la totalité de la production de la sucrerie durant la campagne sucrière. Alors, l'Etat prévoit 450.000 tonnes de cannes (soit 45.000 tonnes de sucre) en 1975, 600 000 en 1980¹. Déjà, en 1980, le complexe atteint la production satisfaisante de 42.000 tonnes. La capacité de la raffinerie permet de traiter la totalité de la production de la sucrerie durant la campagne sucrière. La première campagne débute en 1973-1974. La production évolue rapidement, comme le montre la courbe d'évolution ci-dessous. De ce fait, l'Etat ne peut que se réjouir des performances de son premier complexe sucrier. Ferké I connaît une production croissante quoi qu'il n'exploite pas totalement toute sa superficie cultivable. L'usine sucrière de Ferkessédougou se propose avant tout de satisfaire les besoins des nationaux en sucre.

¹ *Fraternité Matin* du Samedi 29 au Dimanche 30 Décembre 1979.

Tableau : Courbe d'évolution de la production sucrière de Ferké I



Source : Fraternité-Matin Samedi 19-Dimanche 20 Avril 1980 pp. 10-11. Réalisation : Dr Désiré M'BRAH

Ferké I parviendra-t-il à satisfaire ses autres objectifs qui lui étaient assignés, notamment, le développement de la région ?

III- L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA SODESUCRE A FERKESSEDOUGOU DE 1971 A 1997

Les retombées financières sur la région de Ferkessedougou ne sont pas apparentes. Le bilan de la Sodesucre se juge à travers quelques promesses concrétisées et bien nombre de regrets.

III-1 : DES PROMESSES RÉALISÉES ÇA ET LÀ

Les Niarafolo attendaient cette usine dont on avait dit que sa seule présence transformerait leur région en « procurant du travail et beaucoup de travail ! ». Déjà, nombre de fils des environs avaient trouvé un emploi sur place pendant les travaux préparatoires : construction de l'usine, préparation des terres pour la plantation des cannes, chauffeurs, mécaniciens et autres machinistes. Ainsi, 2500 travailleurs dont 1000 saisonniers² ont été recrutés par les entreprises réalisant le complexe à l'image de Lang Afrique et de Morrison. Quant à la Sodesucre elle-même, elle a offert exactement 4688 emplois dont 2819 manœuvres³.

¹ Fraternité Matin du 15 Avril 1980, p. 8.

² Catherine Aubertin, 1983, *Le programme sucrier ivoirien : une industrialisation régionale volontariste*, Paris, Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 169, p. 193.

³ SODESUCRE, Documents sociaux 1975-1976. Sur 4688 employés, le nombre des Ivoiriens est de 4201, soit près de 90 % de l'effectif total. C'est la politique de "l'ivoirisation" prônée par le gouvernement dans l'industrie sucrière. Elle est très avancée pour les ouvriers et les employés, et laisse peu de places aux étrangers des pays limitrophes au complexe, à savoir le Mali et le Burkina-Faso. L'Etat ivoirien a donc su réduire considérablement la prépondérance des étrangers qui étaient longtemps restés les employés dans les emplois industriels et agricoles.

Ainsi, pour la première fois en Côte-d'Ivoire, un mouvement de migration naît des villes vers l'intérieur et du Sud vers le Nord¹. Ce mouvement concerne essentiellement les jeunes déscolarisés et les diplômés. Les travailleurs saisonniers non qualifiés sont majoritairement originaires des localités proches de l'usine. Il s'agit entre autres de Ferkessédougou, Sinématiali, Korhogo, Tafiré et Ouangolodougou. Etant donné la densité de leur population agricole et la faiblesse des revenus dans le pays sénoufo, l'Etat a jugé opportun que les emplois du projet sucrier soient réservés en priorité à la population environnante². Issus majoritairement du sexe masculin, les habitants de ces différentes localités viennent travailler à la Sodesucre, attirés par le salaire. Le nombre de Niarafolo embauchés par la Sodesucre n'est pas précisé du fait d'absence de statistiques fiables³. Néanmoins, ils étaient nombreux et pour la plupart des manœuvres car démunis de diplômes scolaires. Ils furent les pionniers du sucre. Ils occupaient diverses fonctions comme manœuvres nettoyage, gardiens, chauffeurs, ouvriers toilette, etc. Avec la Sodesucre, les paysans entrent définitivement dans le circuit monétaire auquel ils avaient été initiés auparavant par le colonisateur français, sans le savoir. Par conséquent, ils acquièrent le statut de salarié en étant soit des temporaires soit des permanents⁴.

Un autre objectif réalisé par la Sodesucre est la production sucrière. En effet, depuis la production du premier sucre le 06 Décembre 1974⁵, les résultats ne se font pas attendre. En un an d'exercice, la production fut multipliée par quatre pour atteindre 20 000 tonnes⁶. L'écoulement et la commercialisation du sucre est l'affaire des commerçants agréés par le Ministère du commerce. Par ailleurs, la rentabilité de la Sodesucre est grevée par le rôle social qui lui incombe, à savoir, la construction et l'entretien d'écoles, de routes, d'hôpitaux. Avec le recrutement d'une masse énorme d'ouvriers, elle crée des structures d'hébergement des cadres, des employés et des ouvriers. Effectivement, la Sodesucre a fait construire des villas pour les cadres et trois villages dénommés A, B et C pour les manœuvres et ouvriers⁷. Ces derniers, particulièrement, ont refusé les cases rondes faites de paille qui leur avaient été offertes. La Sodesucre a dû céder en leur construisant des maisons en dur⁸. Pourtant, pour R. Deniel⁹, il s'agit de logements d'une pièce d'une surface d'environ 10 m² sans le moindre confort. Le loyer est au minimum de 2500f par mois. Avec de telles constructions, la Sodesucre n'est point parvenue à fonder des villes autour du complexe.

En revanche, sur le plan de l'éducation, l'apport du complexe de Ferké I est très appréciable. En effet, elle a pu bâtir des écoles de vingt quatre classes réparties entre six écoles. Ces différents établissements ont accueilli aussi bien les enfants des travailleurs de la Sodesucre que ceux des villages

¹ Catherine Aubertin, *op.cit.*, p. 193.

² Youzan Baha Bi, *L'impact socio-économique...Op.cit.*, p. 24.

³ D'après les études du Ministère du Plan, la population rurale totale de la Sous-préfecture de Ferkessédougou est de 20 000 personnes avec une population active masculine estimée à 5000. Ministère du Plan, juillet 1975, *Etudes d'aménagement intégré des bassins versants région nord (Korhogo, Boundiali, Ferkessédougou)*, synthèse générale, p. 32.

⁴ Le temporaire est celui qui quitte son village ou son activité principale exercée en tant que travailleur indépendant, pour se mettre temporairement, pendant quelques jours ou quelques semaines voire quelques mois au service de la Sodesucre. Le temporaire peut être soit un saisonnier soit un journalier. Quant au permanent, il s'agit des cadres, des Agents de maîtrise, des techniciens, des employés de bureau, des ouvriers et des manœuvres ayant passé avec la Sodesucre un contrat réglementaire de travail à durée indéterminée. Youzan Baha Bi, *Op.cit.*, pp 195-197. La campagne sucrière se déroule généralement de novembre à février.

⁵ Joachim Kigbafori Silué, entretien réalisé le 25 Août 2012 à Abidjan de 16h00 à 18h30.

⁶ Sodesucre, *Rapport d'activité 1975/1976*. Le conseil d'administration peut alors se réjouir puisque les objectifs de 20 000t de sucre ont été atteints et dépassés. Il qualifie la production de 21 560t comme une performance. Cependant, le conseil note des difficultés pour la commercialisation du sucre sur le marché national.

⁷ Cf. carte intitulée l'implantation de la Sodesucre dans le pays niarafolo. Tous ces logements ont coûté à l'Etat, 888 351 690 millions de f.cfa dans le cadre du programme habitat Sodesucre. Sodesucre, 1976, *Note sur les projets sucriers*.

⁸ Souleymane Sanogo, Ali Silué, Seniworgo Yéo, Kiyali Soro, Mientou Silué, entretien du 25 au 29 janvier 2012.

⁹ Cité par Youzan Baha Bi, *L'impact socio-économique...Op.cit.*, p. 112.

niarafolo qui y sont proches. Ainsi, les écoliers de Pissankaha, Dongaha, Fonnikaha et Nabankaha ont pu y recevoir l'éducation scolaire en dépit des réticences de leurs parents. Celles-ci se justifient par l'effet immédiatement négatif de l'école sur l'économie et la culture traditionnelle car elle soustrait des forces de travail à l'agriculture familiale. Par ailleurs, des soins médicaux ont été administrés aux habitants de ces localités qui en avaient besoin. Enfin, la présence de la Sodesucre a suscité une certaine animation dans la ville de Ferkessédougou. Le petit commerce s'est installé un peu partout dans la ville avec la multiplication certaine des maquis dont le célèbre "Atlantique bar"¹.

Seulement, le complexe sucrier de Ferké I, premier maillon de l'agrobusiness sucrier ivoirien, a provoqué une somme de déceptions chez les Niarafolo.

III-2 : LA SODESUCRE, UN PARI MANQUÉ POUR LES NIARAFOLO

Le projet sucrier est une grande et importante réalisation. Il répondait à un besoin réel, celui de déclencher une dynamique de développement dans des régions isolées, de manière à parvenir à un équilibre nécessaire à la vie même de la nation. Or, Philippe Chalmin² fait remarquer que l'agrobusiness est loin d'être la réponse idéale aux ambitions des pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire. Pour lui, l'agrobusiness n'a pas pu réaliser le miracle tant attendu notamment dans le nord du pays. Son idée est partagée par tous les traditionnistes niarafolo interrogés dont le premier directeur général de la Sodesucre³.

L'amertume des populations niarafolo se comprend par le manque de terres cultivables après l'implantation de la Sodesucre. Quatre villages étaient situés au milieu de l'espace réservé aux plantations de canne à sucre. Par conséquent, Wolguékaha, Santchinkaha, Gbolokaha et Fodongaha ont été sommés d'abandonner les sites originels de leurs agglomérations. Selon leurs traditionnistes, ils ont été informés en ces termes : « *Le gouvernement a besoin de toutes les terres allant de la voie bitumée de Ferkessédougou au fleuve Bandama*⁴ ». Autrement dit, toutes les terres localisées de l'est à l'ouest de la voie bitumée jusqu'au fleuve Bandama sont désormais le domaine exclusif de la Sodesucre⁵. En guise de dédommagement, l'Etat a procédé à la construction de logements sociaux. De 1973 à 1976, cette tâche fut confiée à la Sodesucre. Elle construisait des maisons en dur à proximité de Felguessikaha connu sous le vocable Sokoro. Tous les quatre villages furent regroupés sur un site unique appelé Sokoro II sans doute à cause de sa position géographique. Mais en fait, il s'agit d'une reconnaissance à l'endroit de Felguessikaha qui a accepté d'offrir une partie de ses terres à des frères. Quant à la Sodesucre, elle les désigne sous le vocable "villages déguerpis"⁶. Ces derniers ont bénéficié de maisons d'une pièce sans adduction d'eau potable ni d'électricité.

Les habitants des villages déguerpis se sont installés sur le site de Sokoro II en 1976, date de l'achèvement des logements. L'étroitesse des logements offerts à chaque famille suscite à la fois leur colère et tristesse. Cela se comprend aisément car ces villages ont perdu non seulement leurs terres cultivables mais aussi leurs cultures agricoles, leur bétail et leurs traits culturels. En effet, ces Niarafolo ont été contraints d'abandonner à la fois leurs productions agricoles, leurs bois sacrés ainsi que leurs panthéons. Le regroupement des quatre villages a confiné les populations dans un espace réduit. Cet état de fait pose la question perpétuelle de terres cultivables suite à l'accroissement du nombre d'habitants. Un

¹ Bim Yéti Moussa Koné, entretien réalisé le 11 Mars 2013 à Abidjan de 08h30 à 10h30. L'Atlantique bar était à Ferkessédougou la cristallisation de la présence du complexe sucrier de Ferké I avec ses prostituées venues de toutes parts soutirer de l'argent aux salariés de la Sodesucre.

² Philippe Chalmin, 1980, L'agrobusiness : réponse à une demande alimentaire ? in *Annales de Géographie* n°493, p. 367.

³ Joachim Kigbafon Silué, entretien réalisé le 25 Août 2012 à Abidjan de 17h00 à 18h30.

⁴ Tous les traditionnistes des villages déguerpis lors de nos enquêtes réalisés en janvier 2013.

⁵ Cf. carte intitulée l'implantation de la Sodesucre dans le pays niarafolo.

⁶ Sodesucre, 1976, *Note sur les projets sucriers*. Le coût d'aménagement du site des villages déguerpis s'élève à plus de 72 millions de f.cfa.

village comme Gbolokaha¹ ne possède plus de bois sacré, élément capital pour la création de tout village sénoufo. Ses habitants n'ont d'autre alternative que celle de partager le bois sacré de Fodongaha. Accoutumés à l'agriculture itinérante, ces villages se partagent difficilement les terres offertes. Ils n'ont plus la possibilité d'étendre leurs champs, d'où l'abandon des cultures de rente telle que le coton. Ils se contentent de s'adonner aux simples cultures vivrières pour nourrir leurs familles. Par conséquent, les villageois se demandent bien quelles ont été les mesures de compensation offertes par l'Etat, notamment les emplois et les plantations villageoises.

Il est vrai que la Sodesucre favorisa la création de plus de 4000 emplois. Mais il s'avère que les Niarafolo n'étaient que de simples manœuvres et/ou ouvriers du fait du manque de qualifications scolaires et professionnelles. Ils étaient en général des coupeurs de canne embauchés au moment de la campagne. Leur nombre élevé s'explique non seulement par leur disponibilité mais aussi par le coût élevé de la coupe mécanique lié au prix astronomique des pièces de rechange des machines². Dans des conditions de travail pénible, ils étaient rémunérés à 260f cfa le jour soit un salaire mensuel de 7500f cfa³. Habités à la daba, les paysans niarafolo étaient obligés d'utiliser la machette mise à leur disposition par la Sodesucre. Par conséquent, beaucoup d'accidents survenaient surtout au cours du travail de nuit⁴. Quelques 20 000 personnes ont trouvé un emploi, mais pour la moitié il s'agit d'un travail saisonnier qui semble poser plus de problèmes sociaux qu'il n'en résout.

En effet, ayant quitté le village afin d'élever leur pouvoir d'achat et de modernisation, les ouvriers se retrouvent dans la misère et l'impasse. Leur pouvoir d'achat est consacré presque entièrement aux premières nécessités de la subsistance : nourriture, logement, santé d'une nombreuse famille. Une disproportion douloureuse leur apparaît entre le travail réalisé et le travail, entre le salaire, les besoins et le coût de la vie⁵. Par ailleurs, cette masse monétaire est souvent rapatriée au village où elle est rarement investie dans un secteur productif mais plutôt dans des dépenses de prestige⁶. A cet effet, les funérailles constituent les grands moments de la vie des Sénoufo en général et des Niarafolo en particulier. Elles absorbent et redistribuent l'épargne réalisée pendant toute une vie de travail et de frugalité. Ouvriers du sucre, l'on observe que le sucre n'a point changé les habitudes alimentaires des Niarafolo. Ainsi, il reste une denrée de luxe peu intégrée dans leur diète quotidienne.

De plus, la création d'emploi n'a pu, véritablement, fixer les jeunes et empêcher l'exode rural. Ainsi, la pénibilité du travail et le salaire moyen ont fini par décourager les jeunes. Enfin, une rupture apparaît au niveau des emplois dans les années 80. L'usine est totalement construite et fonctionne normalement. Du coup, les entreprises privées, Lang Afrique et Morrison, plient bagages et procèdent au licenciement massif de leurs employés. De ce fait, le programme d'industrialisation du Nord, fondé sur le sucre, n'a pas réussi à combler le fossé séparant ces populations de leurs compatriotes des zones forestières.

¹ Boho Ouattara, chef de village de Gbolokaha, entretien réalisé le 29 janvier 2013 à Sokoro II. Tout village autonome sénoufo est reconnaissable par trois éléments, à savoir, le bois sacré, le panthéon et le cimetière.

² Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire, de janvier à juin 1971, p. 12.

³ Officiellement, le salaire mensuel du plus petit employé varie de 15 000f à 25 000f cfa. En effet, les manœuvres ont des grades allant d'O₂ à O₇ avec des indices variant de 25 à 42. Sodesucre, *Complexe de Ferkessédougou I, Budget de fonctionnement 1977/79*. Cette grille a été approuvée par le conseil d'administration. Or, dans la mentalité des Niarafolo, c'est le Directeur Général qui les paye de la sorte. Les manœuvres ont dû organiser une grève en 1977 pour réclamer des salaires plus élevés et des conditions de travail plus respectables. Mais en fait, deux éléments ont suscité cette grève. D'abord, le traitement salarial des entreprises de constructions de l'usine est meilleur à celui de la Sodesucre. Enfin, les employés venus des autres régions de la Côte d'Ivoire ont fait prendre conscience aux autochtones de leur misère et leur exploitation.

⁴ SODESUCRE, *Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration*, 21-22-23 octobre 1976 à Abidjan.

⁵ Harris Memel Foté, 1970, *Opinions et attitudes des paysans et ouvriers ivoiriens face au développement*, Ministère du Plan, étude effectuée par l'Institut d'Ethno-Sociologie pour le compte de la Direction des études de développement, p. 9.

⁶ Catherine Aubertin, 1983, *Le programme sucrier ivoirien : une industrialisation régionale volontariste*, Paris, Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 169, p. 195.

En effet, le Nord est très peu industrialisé, malgré l'existence du complexe sucrier de Ferkessédougou. Sa participation à la production industrielle nationale est de 3,1 %. La production industrielle moyenne par habitant est de 10,244 F pour le Nord, soit moins du quart de la moyenne nationale¹. Sa productivité, au regard des normes de production et de rentabilité industrielles, est négligeable. Le sucre est vendu à perte sur le marché international à un prix qui dépend surtout des mouvements spéculatifs. Son prix de revient, amortissements et frais d'emprunts compris, semble largement dépasser les 240 francs alors que le cours mondial se situe plus près de 100 francs². Le complexe sucrier ne constitue pas pour le moment une véritable source de revenu de l'Etat. Depuis sa mise en service du complexe de Ferké I, la Côte d'Ivoire vend son sucre à perte. On peut en juger par la masse d'argent qui sort de la caisse de l'Etat pour subventionner la Sodesucre. La dette à long terme de la Sodesucre contractée pour le financement de Ferké I est de 64 537 milliers US soit 14,6 milliards de f cfa au 30/09/1975³.

Cette difficile situation s'aggrava en 1989 avec la chute des cours du cacao à moins de 25% de sa valeur de 1978. L'économie ivoirienne extravertie est vulnérable face aux variations des prix ou de la demande sur les marchés mondiaux. La chute continue des cours du café et du cacao à partir de 1978 plongea le pays dans une phase de récession durable marquée par une perte de compétitivité importante, un déclin général de l'activité économique, une aggravation du déficit budgétaire et une explosion de la dette publique. Cela aboutit à la dévaluation dès le 12 janvier 1994, du franc CFA de 50% par rapport au franc français. Par conséquent, les effets de la Sodesucre sur la région sont très faibles et se résument à la masse des salaires distribués localement, masse de salaires insuffisante pour créer à elle seule des pôles de développement régionaux sans autres interventions de l'Etat.

Enfin, comme échec de la Sodesucre à Ferkessédougou, demeure l'épineux problème des plantations de canne villageoises. Dès sa création, l'Etat avait confié entre autre à la Sodesucre le développement de ce type de plantations. Les plantations de canne villageoises sont en fait des parcelles de terres appartenant à la Sodesucre. Ces parcelles sont attribuées gracieusement aux habitants des villages riverains au complexe sucrier. Ces derniers reçoivent des plants de canne offerts par la Sodesucre qu'ils cultivent et entretiennent jusqu'à la récolte. Les cannes ainsi obtenues sont achetées par la Sodesucre auprès des paysans. Il s'agit donc une production de canne par les villageois sous l'assistance de la Sodesucre. Le projet des plantations villageoises est une bonne politique très favorable aux paysans, surtout ceux ayant perdu leurs terres cultivables.

Malheureusement, les plantations de canne villageoises sont restées à l'état de projet jusqu'à la privatisation de la Sodesucre⁴. Cette situation est due à des problèmes de trésorerie de l'Etat. En effet, la Sodesucre note la cherté de ce projet bénéfique aux paysans. Par conséquent, elle demanda au gouvernement de lui venir en aide⁵. Ce dernier ne s'est jamais exécuté. Mais en fait, la véritable raison de l'échec de ce projet est la crainte de l'Etat d'assister impuissamment à la transformation massive des paysans en ouvriers du sucre au détriment des cultures vivrières. Craindre de faire des paysans niarafolo des ouvriers et ne pas appliquer le projet de cannes villageoises furent des erreurs d'appréciation de l'Etat, et cela au détriment des Niarafolo. Il suffisait lui simplement d'attribuer d'abord les plantations villageoises aux habitants des villages défavorisés par l'implantation de la Sodesucre. Par la suite, le gouvernement aurait pu étendre les attributions de cannes villageoises aux autres villages de la région à la suite d'une sensibilisation et d'un encadrement rigoureux.

¹ Ministère du Plan, Mai 1974, *Le nord ivoirien en mutation*, p. 64.

² Ministère du Plan, octobre 1972, *Projet agro-industriel de Ferkessédougou, étude des effets induits du projet*, SIGES, p. 24.

³ Sodesucre, Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration 14 et 15 Avril 1977.

⁴ Il faut attendre 1998 pour voir la mise en application de la canne villageoise par la SUCAF. Toutefois, ce projet, tel que réalisé, a été accaparé par certains cadres de la région qui auraient dû se battre pour les paysans ignorant d'un tel projet en leur faveur.

⁵ Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire, de janvier à juin 1971.

CONCLUSION

Face à la croissance de la demande alimentaire mondiale, beaucoup de pays en voie de développement dont la Côte d'Ivoire cèdent à la tentation de faire réaliser des complexes agricoles ou agro-industriels. C'est en cela que Ferkessédougou bénéficia de l'implantation du premier complexe sucrier du pays. Ferké I promet beaucoup de changements dans la région des Niarafolo, eu égard au discours tenu par le président Félix Houphouët Boigny lors de ses tournées dans le nord de la Côte d'Ivoire. Les Niarafolo rêvent déjà à toutes les améliorations dont ils jouiront avec la Sodesucre : salaires, construction de logements modernes dotés de sanitaires modernes, extension de la ville de Ferkessédougou. A l'inauguration du complexe en 1974 par le président, les Niarafolo se permettent de considérer leur région comme étant favorisée par l'Etat.

Effectivement, l'avènement de la Sodesucre crée des milliers d'emplois tant pour le peuple niarafolo que pour les autres Ivoiriens. Par conséquent, la quête de salaire attire de nombreux Ivoiriens dans la région de Ferkessédougou qui connaît une animation certaine. Bien sûr, la présence de la Sodesucre ne s'est pas faite sans inconvénient. Le territoire niarafolo enregistre le déguerpissement de quatre de ses villages et la réduction considérable des superficies d'autres localités. Pendant ce temps, l'usine attient sa vitesse de croisière avec une production de plus de 40 000 tonnes de sucre. Par contre, la région elle-même n'a pas pu amorcer de développement économique véritable.

Ainsi, la Sodesucre n'est pas parvenue à faire du premier complexe sucrier ivoirien un pôle de développement. Les retombées financières sur la région ne sont pas apparentes. En ce sens, les villages de la Sodesucre n'ont point contribué à assurer le développement maximum de la ville de Ferkessédougou. Pour une fois que la tradition locale ne s'est opposée pas aux efforts de modernisation voulus par l'Etat. La participation des Niarafolo à la production de la canne et du sucre se résume uniquement au rôle de manœuvres agricoles. Le plan sucrier ivoirien laissa un goût amer aux Niarafolo et fut donc un exemple de pari manqué. La nomination d'un fils de la région à la tête de la Sodesucre n'y changea rien. L'industrialisation régionale "volontariste" a échoué dans la région de Ferkessédougou. Mauvaise expertise, études de marché approximatives, gabegie, surfacturation, toutes ces causes pourraient expliquer cet état de fait.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I- LES SOURCES

I-1 : Les sources imprimées

CHAMBRE d'agriculture de Côte d'Ivoire, de Janvier 1971 à juin 1971.

CHAMBRE d'agriculture de Côte d'Ivoire, de Juillet 1971 à décembre 1971.

Fraternité-Matin du lundi 18 Mars 1974

Fraternité-Matin du 19 Mars 1974

Fraternité-Matin du jeudi 28 Mars 1974

Fraternité-Matin du jeudi 09 Mai 1974

Fraternité-Matin du 10 Mai 1974

Fraternité-Matin du 19/10/1977

MINISTERE DU PLAN, 1972, Projet agro-industriel de Ferkessédougou, étude des effets induits du projet, SIGES, 102 p.

MINISTERE DU PLAN, 1974, *Le nord ivoirien en mutation*, 147 p.

MINISTERE DU PLAN, 1975, Etudes d'aménagement intégré des bassins versants région nord (Korhogo, Boundiali, Ferkessédougou), synthèse générale, 52 p.

SODESUCRE, *Note sur les projets sucriers*, octobre 1976,

SODESUCRE, *Budget de fonctionnement siège 1976-1977*, 70 p.

SODESUCRE, *Budget d'investissement 1977/78*, complexe de Ferkessédougou I, 19 p.

SODESUCRE, *Complexe de Ferkessédougou I*, Budget de fonctionnement 1977/79.

SODESUCRE, *Documents sociaux 1975-1976*.

SODESUCRE, 1^{er} juillet 1978, *Plan de développement sucrier à moyen terme de la campagne 1977/1978 à la campagne 1981/1982*, 19 p.

SODESUCRE, 24 novembre 1976, *Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration (21-22-23 octobre 1976)*, Abidjan, 62 p.

SODESUCRE, 26 Août 1978, *Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Sodesucre du lundi 26 juin 1978*, Abidjan, 19 p.

SODESUCRE, *Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Sodesucre*, 29/09/1978 et 06/10/1978, 14 p.

SODESUCRE, 30 octobre 1979, *Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Sodesucre des 29 et à Bouaké*, 22 p.

SODESUCRE, *Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration 14 et 15 Avril 1977*, le 29/09/1977, 37 p.

SODESUCRE, *Projet du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Sodesucre*, lundi 17 Avril 1978, Abidjan, le 17 Avril 1978, 10 p.

SODESUCRE, *Projet du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Sodesucre du 30/12/1987 sur les comptes au 30/09/1987*.

I-2 : Sources orales

Aboulaye SORO, né le 12/04/1953 à Gbolokaha, chef de village, entretien réalisé le 29 Janvier 2013 à Gbolokaha de 15h00 à 16h00. Thème : histoire de la Sodesucre.

Adama SILUE, né en 1956 à Fodongaha, chef de terre, entretien réalisé le 29 janvier de 15h20 à 17h30 à Fodongaha. Thème : Histoire des villages déguerpis.

Ali SILUE, né le 01/01/1968 à Wolguékaha, chef de village, entretien réalisé le 29 janvier 2013 à Wolguékaha. Thème : Histoire des villages déguerpis.

Djohorlo SILUE, né le 01/01/1965 à Fonnikaha, chef de village, chef de bois sacré et chef de terre de Fonnikaha, entretien réalisé le 29 Janvier 2013 à Fonnikaha de 10h45 à 12h00. Thème : Histoire de la Sodesucre.

Doulourou YEO, né en 1969 à Pissankaha, chef de terre et paysan, le 26 juin 2012 de 15h00 à 17h30 à Pissankaha. Thème : Histoire de Pissankaha.

Fougolo SILUE, né le 03/01/1949 à Fodongaha, chef de village, entretien réalisé le 29 janvier de 15h20 à 17h30 à Fodongaha. Thème : Histoire des villages déguerpis.

Joachim Kigbafori SILUE, né en 1939 à Ferkessédougou, premier Directeur Général de la Sodesucre, entretien réalisé le 25 Août 2012 à Abidjan de 15h00 à 18h00. Thème : Histoire de la Sodesucre.

Kibéya YEO, né le 20 Novembre 1958 à Pissankaha, chef de village et paysan, le 26 juin 2012 de 15h00 à 17h30 à Pissankaha. Thème : Histoire de Pissankaha.

Kloyéri YEO, né vers 1936 à Pissankaha, notable et paysan, le 26 juin 2012 de 15h00 à 17h30 à Pissankaha. Thème : Histoire de Pissankaha.

Mientou SILUE, né le 15/04/1948 à Ferkessédougou, cultivateur, entretien réalisé le 29 Janvier 2013 à Fonnikaha de 10h45 à 12h00. Thème : Histoire de Fonnikaha.

Moussa Bim Yéti KONE, 26/12/1953 à Ferkessédougou, journaliste, entretien réalisé le 09 octobre 2009 de 09h15 à 10h35 à Abidjan. Thème : Histoire de la Sodesucre.

Sibiri YEO, né le 01^{er} Février 1957 à Ferkessédougou, chef de village de Kitienkaha et paysan, le 10/02/2010 de 13h40 à 16h10 à Kitienkaha. Thème : histoire de Kitienkaha.

M'BRAH Kouakou Désiré, La SODESUCRE, une institution économique au service de la région de Ferkessédougou : 1971-1997

Souleymane SANOGO, né en 1959 à Lafokpokaha, chef chantier à la tour de contrôle de Ferké 1, coordinateur entre la SUCAF et les propriétaires terriens, entretien réalisé du 28 janvier 2013 de 10h30 à 12h30 à au village C. Thème : Histoire de la Sodesucre.

Tenilo SILUE, né le 18/04/1949 à Ferkessédougou, cultivateur, entretien réalisé le 29 Janvier 2013 à Fonnikaha de 10h45 à 12h00. Thème : Histoire de Fonnikaha.

II- BIBLIOGRAPHIE

AUBERTIN (Catherine), Origines géographiques et caractéristiques des travailleurs employés par la Sodesucre sur le complexe sucrier de BOROTOU-KORO, Note de travail, 1978, 18 p.

AUBERTIN (Catherine), *Communication aux premières journées de géographie de Côte d ' Ivoire*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 1980, 10 p.

AUBERTIN (Catherine), « Histoire et création d'une région sous-développée : le Nord ivoirien » in *Cahiers de l'ORSTOM*, série Sciences Humaines, vol. XIX, n° I, 1983, pp. 23-57.

AUBERTIN (Catherine), *Le programme sucrier ivoirien : une industrialisation régionale volontariste*, Paris, Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 169, 1983, 191 p.

BAHA BI (Youzan), *L'impact socio-économique de la Sodesucre sur le département de Zuénoula au centre de la Côte d'Ivoire*, Université d'Abidjan, Institut d'Ethno-Sociologie, Thèse pour le Doctorat de 3e cycle, 1986, 279 p.

CHALMIN (Philippe), L'agrobusiness : réponse à une demande alimentaire ? in *Annales de Géographie*, t. 89, n°493, 1980, pp. 359-372.

MEMEL FOTE (Harris), *Opinions et attitudes des paysans et ouvriers ivoiriens face au développement*, Ministère du Plan, étude effectuée par l'Institut d'Ethno-Sociologie pour le compte de la Direction des études de développement, 1970, 12 p.

SAWADOGO (Aboulaye), « Tradition et développement en agriculture : le cas ivoirien » in *Annales de l'université d'Abidjan*, tome X, série G, 1981, pp. 115-130.

LETTRES D'IVOIRE

PROTOCOLE DE RÉDACTION

I- Critères généraux

Lettres d'Ivoire, Revue de Littératures, Langues et Sciences Humaines, est une revue scientifique de l'Université de Bouaké. Sa parution est semestrielle. Elle alterne numéro libre et numéro thématique.

Le comité de rédaction de la revue ne publie que des articles originaux de haut niveau qui se rapportent aux Lettres, aux Langues et aux Sciences Humaines et rédigés selon les instructions du présent protocole de rédaction. Tout article qui ne respecte pas les exigences de présentation du protocole ne fera pas l'objet d'examen même si le contributeur s'est acquitté de ses droits.

Chaque article est soumis à un comité de lecture scientifique. Le manuscrit n'est accepté définitivement qu'à la suite d'une évaluation et sous réserve d'une prise en compte des recommandations faites.

Les textes soumis sont préparés en vue d'un arbitrage de la valeur scientifique à double insu selon les critères suivants :

- la pertinence de la problématique et du cadre théorique ou des analyses menées,
- la conformité du contenu développé avec cette problématique,
- la qualité rédactionnelle (la clarté de la langue, l'accessibilité des propos, la qualité d'exposition, la démarche d'ensemble "claire et logique"),
- la qualité de l'argumentation ou de la réflexion,
- la qualité et la richesse de la documentation (références bibliographiques) ainsi que la pertinence des ouvrages convoqués, relativement à l'actualité de la recherche dans le domaine concerné,
- et, pour les numéros thématiques, la prise en charge effective de la question proposée ainsi que la pertinence des développements menés par rapport à la problématique générale du numéro.

Les articles sont acheminés uniquement par courriel à : lettresdivoire@yahoo.fr. Les résultats des évaluations le sont aussi par la même voie.

Les auteurs des textes retenus reçoivent une copie de leur texte par courriel avec la mention « **Accepté** ».

II- Caractéristiques paratextuels des articles

Le titre de l'article, le nom de l'auteur, son adresse électronique ainsi que l'université de provenance de l'auteur sont indiqués en début de texte.

Le corps du texte comprend nécessairement une introduction, un développement et une conclusion.

L'article, accompagné de résumés en français et en anglais d'environ 100 mots chacun et de 5 mots-clés, n'excède pas 5000 mots.

III- Paramètres de présentation des articles

III-1 : Mise en forme du texte et typographie

Le texte dactylographié en Arial Narrow 12 justifié est à interligne 1,5.

L'article ne comporte aucun caractère souligné.

Les phrases ne sont séparées que d'un espace.

Les titres et sous-titres sont en petits caractères d'imprimerie gras et la numérotation romaine continue est de rigueur (I- ; I-1 ; I-2 ; II ...).

Les signes de ponctuation (; : ! ?) sont précédés d'un espace insécable

Il n'y a pas d'interligne entre les paragraphes qui débutent par un alinéa de 0, 75 cm.

Les notes de bas de page devront être présentées en simple interligne et en 10 points justifiés.

Le nombre de cartes, de photographies, de tableaux et de figures complexes doit être réduit pour des questions de logistique.

III-2 : Citations

Elles ne sont pas en italique.

III-2-1 : Citations courtes : Les citations courtes sont intégrées au texte et en guillemets français (doubles chevrons « »). Un espace insécable est inséré entre le guillemet ouvrant et avant le guillemet fermant. Les guillemets anglais (" ") ne sont utilisés que dans le cas de la mise entre guillemets d'une citation qui se trouve déjà entre guillemets français (« " " »). Les guillemets allemands ne sont utilisés qu'entre les guillemets anglais ("" "").

III-2-2 : Citations longues : Les citations longues, c'est-à-dire de plus de trois (3) lignes, sont reproduites en simple interligne, sans guillemets, en Arial Narrow 10 et isolées en paragraphe par un retrait de 1 cm de chaque côté.

III-2-3 : Si la citation est en vers (hors corpus), les vers sont séparés par une barre oblique. Dans le cas d'une citation longues (plus de 3 vers), les vers ayant chacun leur ligne, il n'est plus requis de les séparer par une barre oblique.

III-2-4 : Les parties supprimées d'une citation ainsi que toute intervention dans une citation sont indiquées par des crochets droits [...].

que l'anglais ou le français, elle est accompagnée d'une traduction dans la langue de l'article. Cette traduction remplace le passage dans la langue d'origine qui est alors donné entre guillemets en notes infrapaginales, suivi de la référence bibliographique complète et de la mention : *notre traduction*.

III-2-6 : Toute modification typographique apportée à une citation doit être signalée par une modification en fin de citation : nous soulignons.

III-3 : Références et notes de renvoi

III-3-1 : Références

Les notes infrapaginales figurent au bas de chaque page et paraissent de façon continue (à chaque page).

L'appel de note est en exposant et suit immédiatement, avant les guillemets fermants et toute autre ponctuation, la citation ou le mot auquel il se rapporte.

Les titres d'œuvres prennent l'italique, de même que les expressions en langue autre que le français.

La première fois que l'on cite un titre ou un texte, une note donne sa référence bibliographique complète.

Pour un ouvrage, la note se présente comme suit : Prénom Nom, *titre de l'ouvrage*, ville d'édition, maison d'édition, année d'édition, pagination.

Pour un ouvrage collectif, n'inscrire que le premier auteur du collectif suivi de l'abréviation latine *et al.* en italique.

Pour un article, la note se présente comme suit : Prénom Nom, « titre de l'article », *titre de la revue*, ville d'édition, année d'édition, n°, pagination.

III-3-2 : Bibliographie

Il est conseillé d'écrire tout le nom en caractère d'imprimerie suivi de tous les prénoms entre parenthèses.

Le volume et le numéro sont en chiffres arabes.

III-3-2-1 : Dans le cas d'une thèse ou d'un mémoire

NOM (Prénoms), *Titre*, nature du document (Thèse, Mémoire), Université de soutenance, année.

Exemple :

ANOHI (Adjé Joseph), *Jeu et enjeux du discours rapporté dans l'œuvre romanesque d'Ahmadou Kourouma*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université d'Abidjan, 2011.

III-3-2-2 : Dans le cas d'un article, d'un chapitre, d'un poème, etc.

NOM (Prénoms), « Titre » ou « Titre. Sous-titre » de l'article, titre de la revue en italique précédé ou non de la mention in ou dans, volume et/ou numéro, mois et année ou saison et année, pp. x-y.

Exemples :

JACQUEY (Marie-Clotilde), « Entretien avec Massa Makan Diabaté : "Etre griot aujourd'hui" », in *Notre Librairie : Littérature malienne*, n° 75-76, 1989, pp. 72-86.

SENGHOR (Léopold Sédar), « Femme noire », in *Poèmes*, Paris, éditions du Seuil, 1964, pp. 14-15.

III-3-2-3 : Dans le cas d'un ouvrage à auteur unique ou d'un collectif

NOM (Prénoms), *Titre* ou *Titre. Sous-titre*, Lieu d'édition, maison d'édition, collection s'il y a lieu, année.

NOM (Prénoms), « Titre », dans Prénoms NOM [dir.], *Titre*, Lieu d'édition, maison d'édition, collection, année, pp. x-y.

Exemple :

PAILLIER (Magali), *La Katharsis chez Aristote*, Paris, L'Harmattan, 2004.

III-3-2-4 : Dans le cas d'un article ou d'un ouvrage publié sur un site électronique

NOM (Prénoms), « Titre de l'article » ou « Titre. Sous-titre » de l'article, Titre de la revue en italique, numéro : Titre du numéro en italique, date de mise en ligne s'il y a lieu. Adresse électronique complète précédée de la mention URL : et suivie de la date de consultation entre parenthèses.

Exemple :

DOMINICY (Marc), « L'évocation discursive. Fondements et procédés d'une stratégie opportuniste », in *Semen* n°24 : *Linguistique et poésie : le poème et ses réseaux*. Mis en ligne le 17 mars 2008. URL : <http://semen.revue.org/6623>. (Consulté le 5 août 2011).

Achevé d'imprimer à Abidjan
Par l'Université Alassane Ouattara de Bouaké
En décembre 2013

Couverture: photographie des défenses d'éléphant (Musé National de Côte d'Ivoire)

N° D'EDITEUR: 0002
DEPOT LEGAL: N° 8084 du 29 août 2006
Troisième trimestre
(Imprimé en Côte d'Ivoire)

Lettres d'Ivoire n° 016, deuxième semestre 2013